

Siège Social : Route d'Alayrac
12500 ESPALION
Tél. 05 65 44 01 77
Fax 05 65 48 08 46

SIRET B 323 528 380 000 13
Code APE : 0811 Z - R.C. B 323 528 380
N° T.V.A. INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 48 323 528 380
Dom. Banc. : CRCA - ESPALION - 11206 00001 50000057296 42

Monsieur ARRACHART JEAN
Commissaire Enquêteur

BLAUZAC

12440 LA SALVETAT PEYRALES

ESPALION, le 16 JUIN 2016

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE
CARRIERE D ALAYRAC

Monsieur,

**Nous vous prions de trouver ci-joint courrier aux réponses
des observations de votre procès-verbal de synthèse.**

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente,

**Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre
considération distinguée.**

SARL GALIBERT ET FILS
Mme MAYRAND GALIBERT
au capital de 255.000 €
18, route d'Alayrac / 12500 ESPALION
Tél. 05 65 44 01 77 Fax 05 65 48 08 46
SIRET B 323 528 380 000 13

SARL GALIBERT et Fils

au Capital de 255.000 €

18, route d'Alayrac 12500 ESPALION **REponses AUX OBSERVATIONS DU**

Tél. 05 65 44 01 77 Fax 05 65 48 08 46

SIRET B 323 528 380 00013

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

CARRIERE LA GAILLOUSTE

OBSERVATION N° 1 :

Même commentaire que le Cabinet Artifex. Si ce chemin donnant accès aux parcelles n° 509 et 510, est bien enregistré au cadastre, il ressortira sur les plans annuels de la Carrière et ne pourra pas être aliéné.

OBSERVATION N° 2 :

Visite de Mr ANGLADE Henri qui n a fait aucun commentaire.

OBSERVATION N° 3 :

La remise en état des parcelles exploitées a déjà commencé. La revégétalisation se fera conformément à notre arrêté préfectoral dans les délais accordés.
Concernant les zones non exploitées, celles ci resteront en l'état car non impactées.
Aucun tir de mine ne sera fait au bord de la départementale 136 puisque notre extension se fait à l'est. Par conséquent, plus de gêne particulière pour les usagers de cette route.

OBSERVATION N° 4 + N° 5 + N° 6 + N° 7 + N° 8 + 9

Remarque faite par Mr MAUREL Frédéric de Galamans concernant les poussières de Carrière par vent fort : lors de la prochaine campagne de poussière sur l'environnement Juillet 2016 nous placerons un capteur en direction de Galamans.

Remarque faite par Mme SCHMITT habitant à Beurivage. Son exploitation est alimentée par une source provenant du plateau d'Alayrac. Elle n'est donc pas concernée par l'extension de la carrière. Les sources de la carrière se situent sur le plateau de la Gaillouste sachant que ces deux plateaux sont séparés par une faille naturelle.

Remarque sur les points d'eau : Malgré le nombre de sources que nous avons aux alentours de la carrière, la STE GALIBERT n a jamais utilisé l'eau de source pour faire fonctionner son exploitation. En plus nous ignorons jusqu'à ce jour, que cette eau de source alimentait en eau potable un certain nombre de foyer. Ces sources n ont jamais été répertoriées aux services compétents.

La STE GALIBERT utilise donc l'eau de ville.

Depuis le début de l'exploitation de la carrière en 1956, nous n'avons jamais pollué ni tari les eaux de sources sur le plateau de la carrière.

OBSERVATION N° 8 : concernant la réponse à Mme Le MAIRE de Coubisou qui souhaite que la SARL GALIBERT prenne en charge la desserte en eau potable jusqu'à GALAMANS.

Par la présente, nous vous informons que la Sté GALIBERT refuse de prendre en charge le coût de la desserte en eau potable jusqu'à GALAMANS pour les motifs suivants : Le Syndicat des eaux ou la Mairie de COUBISOU ont proposé à tous les habitants de la Commune et notamment aux personnes qui sont alimentés par des sources, être reliés au réseau d'eau potable. Ces personnes ont refusé malgré les subventions largement accordées par l'Etat ou le Syndicat des eaux. Elles savaient très bien les risques qu'elles prenaient. Personne ne peut prévoir le comportement d'une ou des sources non répertoriées.

De plus, nous nous sommes présentées en date du 3 Juin 2016 avec le Cabinet ARTIFEX chez Mrs MAUREL, ORSAL et PRADALIER qui nous ont indiqué vaguement où les sources prenaient naissance. Dans ces conditions, nous ne nous pouvons rien envisager de concret.